



AFG



Bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Mercredi 20 mai 2026
17h00-18h30



AVERTISSEMENT

L'intervention des orateurs est proposée à titre d'information ou d'exemple pour présenter aux participants une pratique du marché applicable, une innovation en matière de technologie ou d'organisation. Cette présentation n'est pas une incitation pour les participants à utiliser les services des intervenants ou des sociétés pour lesquels ils travaillent, ni une offre commerciale.

L'AFG ne garantit pas la conformité réglementaire de cette proposition.

Aussi il appartient à chaque participant :

- de vérifier cette conformité au regard de sa situation propre
- de s'assurer que les propositions présentées sont adaptées à sa situation en vérifiant notamment si sur le marché d'autres offres sont plus pertinentes au regard de sa situation.

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique
dans les sociétés de gestion

Introduction



Thomas VALLI
Directeur des Études économiques
de l'AFG

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

1. Objectifs du guide et des fiches pratiques
2. Fiche 1 : Sensibiliser et former les collaborateurs à la sobriété numérique
3. Fiche 2 : Intégrer la sobriété dans les achats et les contrats
4. Fiche 3 : Optimiser les équipements numériques
5. Fiche 4 : Gérer les données de manière responsable et réduire les usages et stockage inutiles
6. Fiche 5 : Choisir un cloud éco-responsable
7. Fiche 6 : Reconditionner et gérer les déchets électroniques
8. Fiche 7 : Choisir des logiciels sobres et optimisés
9. Fiche 8 : Mesurer l'impact du numérique
10. Fiche 9 : Mesurer l'empreinte environnementale d'un token
11. Mise en œuvre de la sobriété numérique au sein d'une SGP : cas pratique
12. Questions
13. Conclusion

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique
dans les sociétés de gestion

Présentation des orateurs



Béatrice BONAT DELLILE
Leader Operations
Experience Client, Natixis
Investment



Muriel FAURE
Senior Advisor, Financière
Tiepolo - Présidente de la
Commission Innovations
technologiques de l'AFG



Bertrand HONORÉ
Chief Information Officer,
Tikehau Capital - Président du
Groupe de travail Sobriété
numérique de l'AFG



Stéphanie KARAM
Economiste à l'AFG



Thomas VALLI
Directeur des Études
économiques
de l'AFG

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Contexte du groupe de travail « sobriété numérique » de l'AFG



Bertrand HONORÉ
Chief Information Officer,
Tikehau Capital - Président du
Groupe de travail Sobriété
numérique de l'AFG



« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 1 : Sensibiliser et former les collaborateurs à la sobriété numérique



SOBRIETE NUMERIQUE DANS LES SGP

FICHE PRATIQUE 1 :

SENSIBILISER ET FORMER LES COLLABORATEURS
A LA SOBRIETE NUMERIQUE ¹



Objectif : Ancrer une culture du discernement numérique au sein de la société de gestion

En 2023, la France envoyait environ 400 millions de courriels² routés par jour.

L'empreinte carbone d'un courriel simple, sans pièce jointe, est estimée à 4 g CO₂e³ et monte à 11 g CO₂e avec une pièce jointe de 1 Mo⁴ et à 50 g CO₂e pour un courriel volumineux⁵.

➤ 4 g CO₂e c'est l'équivalent de l'empreinte d'une ampoule LED allumée pendant une heure.

Un courriel stocké pendant un an aurait un impact de 10 g CO₂e/an⁶.

Cette fiche a pour objectif d'aider les équipes à structurer une démarche de sensibilisation, pour faire évoluer durablement les usages numériques.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapport de Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), la G DRE, The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), la French Tech Corporate Community

² Alliance Digitale (Mars 2024), Étude Francecom 2024, <https://www.alliance-digitale.org/publication/active-mailage-email-en-france-chiffres-2024/>

³ Mis en place par le G-LEC, l'équivalent oxyde de carbone (CO₂e) sert à exprimer dans une même unité l'impact climatique des différents gaz à effet de serre, en tenant compte de leur potentiel de réchauffement global (PRG)

⁴ Mégaoctet

⁵ Bpifrance (Novembre 2023), *Empreinte carbone d'un mail : 7 solutions pour la réduire*, <https://bigmediabpifrance.fr/nos-devises/empreinte-carbone-dun-mail-7-solutions-pour-la-reduire>

⁶ The Wonder Success (Février 2023), *Impact carbone d'un mail : 7 solutions pour le réduire*, <https://www.thewonderuccess.com/fr/pact-carbone-mail/>

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 2 : Intégrer la sobriété numérique dans les achats et les contrats

FICHE PRATIQUE 2 :

INTEGRER LA SOBRIETE DANS LES ACHATS ET LES CONTRATS¹

Objectif : Structurer les engagements environnementaux dès l'amont

Sur la base de l'étude ADEME-ARCEP de 2025, l'**empreinte carbone** générée par un an de consommation de biens et services numériques représentait **4,4%² de l'empreinte carbone nationale française**.

En 2020, **79% de l'empreinte carbone du numérique provient des équipements numériques**, dont **80%** de cette empreinte provient **de la fabrication³ des équipements**.

La fabrication d'un seul ordinateur portable émet entre 200 et 350⁴ kg CO₂e⁵, soit l'équivalent de plusieurs centaines de kilomètres en voiture⁶, ce qui renforce l'importance de critères de réparabilité, de durée de vie et de réemploi dans les contrats.

Cette fiche a pour objectif de guider les sociétés de gestion dans l'intégration systématique de critères en faveur de la sobriété numérique dès la phase d'achat et dans les contrats, afin d'établir des engagements environnementaux robustes et d'orienter durablement les fournisseurs vers des pratiques plus responsables.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la French Tech Corporate Community (FTCC), Entreprises pour l'Environnement (EPE), Caisse des dépôts et consignations (CDC), Agence française de développement (AFD)

² ADEME (Janvier 2025), Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France, Mise à jour de l'étude ADEME-Arcep

³ Arcep, Etat des lieux en 2020 : nos équipements et leur durée de vie, premiers responsables de l'empreinte environnementale du numérique, <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/l'empreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnementale-numerique-2020-2030-2050.html>

⁴ <https://www.data.gouv.fr/fr/series/quelle-est-l'empreinte-carbone-dun-ordinateur-portable/>

⁵ Equivalents dioxyde de carbone

⁶ <https://carlabelling.ademe.fr/chiffrescles/1/moyenneEmissionCo2Gamme>

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 3 : Optimiser les équipements numériques

 **SOBRIETE NUMERIQUE DANS LES SGP**

**FICHE PRATIQUE 3 :
OPTIMISER LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES¹**



Objectif : Moins d'équipements, plus longtemps et mieux utilisés

En France, en 2024, **91% des Français** possédaient un smartphone, **89% un ordinateur** et **54% une tablette²**.
Le nombre de cartes SIM (hors cartes M2M³) a atteint 84 millions en France au 30 juin 2025, davantage que d'habitants, ce qui illustre le multi-équipement mobile⁴.
En 2020, 79% de l'empreinte carbone du numérique provenait des équipements numériques dont 80% de cette empreinte provenait de la fabrication⁵.

Cette fiche vise à accompagner les sociétés de gestion dans la mise en place d'une gestion responsable de leurs équipements numériques, en identifiant les actions concrètes permettant de réduire leur nombre, prolonger leur durée d'usage, améliorer leur performance énergétique tout au long de leur cycle de vie et contribuer activement à faire évoluer le marché en engageant un dialogue exigeant avec les fournisseurs afin d'améliorer la durabilité des équipements et des logiciels. Les grandes sociétés de gestion, en raison de leur poids économique, ont un rôle structurant à jouer pour faire évoluer les pratiques du secteur.

¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), le GIGREF, The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la Banque des Territoires (BDT), GreenIT, Entreprises pour l'environnement (Epe), IT for Business, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD)

² Centre De Recherche Pour L'étude Et L'observation Des Conditions De Vie (CRÉDOC) (Mars 2025), *Baromètre du numérique*

³ Les cartes téléphoniques M2M (Machine to Machine) sont des cartes SIM permettant aux machines et autres appareils d'accéder à Internet ou au réseau de téléphonie mobile afin de transmettre des données

⁴ Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), *Indicateurs réseaux et services mobiles - Abonnés mobiles (T2 2025)*, <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffres/observatoire-services-mobiles/abonnes-mobiles-t2-2025>

⁵ Arcep, *Etat des lieux en 2020 : nos équipements et leur durée de vie, premiers responsables de l'empreinte environnementale du numérique*, <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/l'empreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnemental-numerique-2020-2030-2050.html>

1

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 4 : Gérer les données de manière responsable et réduire les usages et stockage inutiles



Stéphanie KARAM
Economiste à l'AFG

 **SOBRIETE NUMERIQUE DANS LES SGP**


FICHE PRATIQUE 4 :
GERER LES DONNEES DE MANIERE RESPONSABLE
ET REDUIRE LES USAGES ET STOCKAGES INUTILES¹



Objectif : Réduire l'empreinte carbone liée au stockage et à l'usage excessif de données

- En novembre 2024, l'ADEME² estimait que **les centres de données en France pesaient près de la moitié (46%) de l'empreinte carbone du numérique**, contre uniquement 16% en 2022³.
- En 2022, la **consommation électrique des 300 centres de données présents en France** était estimée à **10 térawattheures**, soit **2% de la consommation française totale** sur l'année⁴.
- Le **volume mondial de données numériques** est estimé aujourd'hui à **147 zettabytes**, soit 147 milliards de gigabytes. Multiplié par dix en dix ans, il devrait encore augmenter de **+40% par an** durant les prochaines années avec le développement de l'intelligence artificielle générative⁵.
- Selon Impact CO2, outil de simulation de l'impact carbone de l'ADEME, **le stockage d'1 Go⁶ de données dans le cloud génère 0,24 g de CO2e⁷ par an⁸**.

Cette fiche a pour objectif de guider les équipes dans la mise en place d'une gestion sobre et maîtrisée des données, en proposant des actions concrètes pour réduire les volumes stockés, limiter les usages inutiles et améliorer durablement l'empreinte carbone liée au traitement et à la conservation des informations.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), le GIGREF, The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), GreenIT, Entreprises pour l'environnement (Epe), IT for Business, la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD)

² L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

³ <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/actualites/actualisation-ademe-impact/>

⁴ <https://www.rte-france.com/wiki/energie/data-centers-11-chiffres-sur-leur-essor-france-leurs-besoins-electricite>

⁵ <https://osocapfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/économie-critique-des-ressources/articles/centres-de-donnees-intelligence-artificielle-cyberespace-nouveau-et-territoire>

⁶ <https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/data-centers-la-face-pas-si-cachee-du-numerique/>

⁷ Gigaoctet

⁸ L'équivalent de dioxyde de carbone

⁸ <https://impactco2.fr/outils/usagenumerique/stockagedonnees>

1

La donnée inutile a un coût environnemental réel

☞ **Les centres de données représentent près de la moitié de l’empreinte carbone** du numérique en France

Actions traiter le « *legacy data* », limiter les duplications, archiver intelligemment et optimiser les usages

→ Réduire les volumes stockés diminue les consommations d’énergie et d’eau associées au stockage et au refroidissement

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 5 : Choisir un cloud éco-responsable

FICHE PRATIQUE 5 : CHOISIR UN CLOUD ECO-RESPONSABLE ¹



Objectif : Minimiser l'impact environnemental des services cloud

- En 2023, alors que la **consommation électrique** du secteur tertiaire diminuait, celle des opérateurs des centres de données continuait d'augmenter de +8%² par an.
- Le **WUE (Water Usage Effectiveness)** est un indicateur qui mesure l'efficacité de la consommation d'eau d'un data center ; il mesure combien d'eau doit être utilisée pour générer 1 kWh (kilowattheure) de calcul informatique. Le **volume d'eau prélevé** par les opérateurs de centres de données était **en hausse de +19%** en 2023. Au total, 681 000 m³ d'eau, en quasi-totalité potable, ont été prélevés par les centres de données³
 - L'équivalent de la quantité d'eau potable utilisée, par an, par **12 700 habitants en France**⁴
- Le **PUE (Power Usage Effectiveness)** est un indicateur d'efficacité énergétique des data centers, il mesure combien d'énergie supplémentaire il faut pour faire fonctionner l'infrastructure (refroidissement, sécurité, alimentation) par rapport aux seuls serveurs. Les **centres de données de "dernière génération"** visent un **PUE annuel d'environ 1,3-1,4**⁵, alors que le PUE annuel moyen des centres de données en 2024 était d'environ 1,56⁶.
 - À puissance de systèmes informatiques identique, passer d'un PUE 1,56 à 1,3-1,4 réduirait d'environ **10 à 17%** la consommation totale d'énergie d'un site de centre de données.

Cette fiche vise à aider les sociétés de gestion dont le volume des données et l'usage du cloud ne cessent de croître, dans leur gestion responsable et économe du stockage de leurs données. La mise en place de DORA a déjà permis des actions vis-à-vis des fournisseurs de cloud.

¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD)
² <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffres/impact-environnemental/enquete-annuelle-pour-un-numerique-soutenable-edition-2025.html>
³ <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffres/impact-environnemental/enquete-annuelle-pour-un-numerique-soutenable-edition-2025.html>
⁴ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/le-mode-de-vie-des-menages-ressources/article/consommation-domestique-en-eau-potable>
⁵ <https://www.climateactiondatacentre.net/> ; <https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/23525/20210531-CNDCP-Data%20Centre.pdf>
⁶ <https://www.upsite.com/blog/why-pue-remains-flat-and-what-should-be-done-about-it/>

Le cloud : la localisation et l'efficacité énergétique comptent

Critères clés

- ☐ PUE,
- ☐ WUE,
- ☐ intensité carbone du pays d'hébergement,
- ☐ transparence des fournisseurs

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 6 : Reconditionner et gérer les déchets électroniques

FICHE PRATIQUE 6 : RECYCLER ET GERER LES DECHETS ELECTRONIQUES¹





Objectif : Valoriser les équipements usagés et limiter les déchets numériques

- Plus de **2,3 millions de tonnes (Mt) d'équipements électriques et électroniques (EEE)** ont été mis **sur le marché en France** en 2023, un chiffre **bien supérieur aux EEE collectés et réemployés** : plus de 1Mt collectée la même année et seulement 39 941 t ont trouvé une seconde vie².
- **Le réemploi** allonge la durée de vie et **réduit** fortement l'empreinte par rapport au remplacement à neuf, selon l'ADEME le rallongement de la durée de vie de 2 à 4 ans via la réutilisation peut **réduire de 50% l'empreinte carbone des appareils**³.

Cette fiche a pour objectif de guider les sociétés de gestion dans la mise en place d'un processus de gestion des équipements en fin de vie, afin d'en maximiser le réemploi, d'assurer une élimination conforme et de réduire l'empreinte environnementale associée aux déchets électroniques.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la Banque des Territoires (BDT), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD), Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, IT for Business, Green IT, entreprises pour l'environnement (epe), Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

² <https://bibrairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8255-equipements-electriques-et-electroniques-donnees-2023-9791029723308.html>

³ https://www.banquedes territoires.fr/sites/default/files/2025-05/BDT_%20Etude%20reconditionnement_v1505.pdf ; <https://bibrairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5241-evaluation-de-l-impact-environnemental-d-un-ensemble-de-produits-reconditionnes.html>

Impact significatif du numérique : gestion des équipements en fin de vie

🏠 Le réemploi peut réduire jusqu'à 50 % l'empreinte carbone d'un équipement

Actions effacement sécurisé des données, réemploi interne ou solidaire, traçabilité

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 7 : Choisir des logiciels sobres et optimisés



Muriel FAURE

Senior Advisor, Financière Tiepolo - Présidente de la Commission Innovations technologiques de l'AFG

 **SOBRIETE NUMERIQUE DANS LES SGP**

FICHE PRATIQUE 7 : CHOISIR DES LOGICIELS SOBRES ET OPTIMISES¹




Objectif : Réduire la consommation des logiciels et améliorer la compatibilité avec du matériel plus ancien

- ⇒ Une requête à un outil d'IA comme ChatGPT consomme environ 0,0029 kWh², soit environ **10 fois plus d'énergie qu'une recherche classique sur Google Search** (0,0003 kWh). Les émissions de CO₂ associées seraient d'environ 68 g CO₂e³ contre 0,2 g CO₂e pour une recherche classique⁴
- ⇒ Il est estimé qu'à fin 2025, l'IA représentait 50% de la consommation électrique totale des centres de données (hors crypto-minage), le double de la consommation électrique totale des Pays-Bas⁵
- ⇒ L'entraînement complet d'un modèle de traitement du langage naturel (NLP) pouvait générer, en 2019, environ 300 000 kilogrammes d'émissions de CO₂, soit l'équivalent de 125 vols aller-retour entre New York et Shanghai⁶.

Cette fiche vise à accompagner les sociétés de gestion dans la sélection, l'achat et l'usage de logiciels plus sobres, afin de réduire leur empreinte environnementale.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la Banque des Territoires (BDT), la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD), IT for Business, Green IT, entreprises pour l'environnement (epe), Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et Direction des Achats de l'Etat et l'Ecolab (DAE) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

² Kilowattheure

³ Equivalents dioxyde de carbone

⁴ <https://kanoppi.co/search-engines-vs-ai-energy-consumption-compared/>

⁵ <https://www.theguardian.com/environment/2025/may/22/ai-data-centre-power-consumption>

⁶ <https://stata-france.com/blog/ai-s-hidden-cost-the-unanswered-question-of-energy-consumption.html>

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 8 : Mesurer l'impact du numérique

FICHE PRATIQUE 8 : MESURER L'IMPACT DU NUMERIQUE ¹



Objectif : Produire un bilan auditable

- Selon Impact CO2, outil de simulation de l'impact carbone de l'ADEME, le **stockage d'1 Go² de données dans le cloud génère 0,24 g de CO₂e³ par an⁴**.
- **L'empreinte carbone d'un courriel simple, sans pièce jointe, est estimée à 4 g CO₂e⁵ et monte à 11 g CO₂e avec une pièce jointe de 1 Mo⁶ et à 50 g CO₂e pour un courriel volumineux⁷**.
- 4 g CO₂e c'est l'équivalent de l'empreinte d'une ampoule LED allumée pendant une heure.

Cette fiche a pour objectif de guider les sociétés de gestion dans la mise en place d'une démarche de mesure fiable et structurée de l'impact environnemental du numérique, afin de produire un bilan auditable.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), The Shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), Green IT, la French Tech Corporate Community (FTCC)

² Gigaoctet

³ L'équivalent de dioxyde de carbone

⁴ <https://impactco2.fr/outils/usagenumerique/stockagedonnee>

⁵ Mis en place par le GIEC, l'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) sert à exprimer dans une même unité l'impact climatique des différents gaz à effet de serre, en tenant compte de leur potentiel de réchauffement global (PRG)

⁶ Mégaoctet

⁷ Bpifrance (Novembre 2023), *Empreinte carbone d'un mail : 7 solutions pour la réduire*, <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/empreinte-carbone-dun-mail-7-solutions-pour-la-reduire>

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique dans les sociétés de gestion

Fiche 9 : Mesurer l'empreinte environnementale d'un token

FICHE PRATIQUE 9 : MESURER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE D'UN TOKEN¹



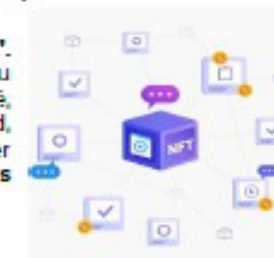
Cette fiche a pour objectif d'apporter un éclairage méthodologique aux sociétés de gestion sur les approches de mesure de l'empreinte environnementale des tokens reposant sur des technologies de blockchain. Elle vise à expliciter les principes, hypothèses et sources de données mobilisées par ces méthodes de calcul, en s'appuyant sur des données publiques, vérifiables et auditable.

La fiche propose ainsi un cadre de référence permettant aux sociétés de gestion de comprendre, d'évaluer et, le cas échéant, de mettre en œuvre ces méthodologies afin de répondre à la fois aux impératifs réglementaires génériques sur la durabilité ou spécifiques aux activités blockchain, notamment avec MiCA.

La réglementation MiCA (Market in Crypto Assets) vise à encadrer les émissions et les services sur cryptoactifs, non instruments financiers, en créant un cadre réglementaire européen harmonisé. Elle impose ainsi la publication d'un "White Paper" décrivant l'ensemble des caractéristiques du token et de son émetteur avec une section spécifique portant sur l'empreinte environnementale.

Le sujet est d'autant plus pertinent qu'au-delà de son aspect réglementaire, il correspond à une véritable demande de la société et du grand public par rapport au développement croissant des blockchains et à la critique très répandue de leur caractère énergivore. Si cela reste vrai pour la blockchain Bitcoin, ce n'est plus du tout le cas pour les blockchains à preuve d'enjeu² telles qu'Ethereum, Solana, Polygon, etc.

Point clé : un token n'est pas une "empreinte autonome". L'empreinte associée à un token repose sur l'empreinte du réseau blockchain qui le supporte (nœuds/validateurs, stockage, connectivité, matériel) et sur l'infrastructure complémentaire (front/back, API, cloud, conservation, outils de conformité, etc.) nécessaire pour opérer l'activité. Ainsi, le périmètre pertinent va au-delà des seules transactions enregistrées "sur chaîne".



¹ L'AFG remercie chaleureusement Thomas Boidot-Dorémieux, Directeur de Hanzō by Lamarck Group, pour sa précieuse contribution à l'élaboration de cette fiche pratique

² Une blockchain, de par sa nature décentralisée et sans tiers de confiance, permet de sécuriser ses transactions via un protocole de validation où il est nécessairement plus avantageux pour les validateurs de respecter les règles que de les enfreindre. Bitcoin utilise un protocole dit à preuve de travail où il est nécessaire de dépenser une forte capacité de calcul informatique, très coûteuse et énergivore, pour valider les transactions. Dans le cas de la preuve d'enjeu, il faut mettre en jeu une somme en crypto monnaie qui sera détruite en cas de comportement non conforme repéré par le réseau. Le passage de preuve de travail à preuve d'enjeu sur le réseau Ethereum a permis de réduire la consommation énergétique de 99,98% (Ethereum Merge Trend Report)

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique
dans les sociétés de gestion

Mise en œuvre de la sobriété numérique au sein d'une SGP : cas pratique



Béatrice BONAT DELLILE
Leader Operations
Experience Client, Natixis
Investment

Questions des membres reçues via le « chat »

Modération par



Stéphanie KARAM
Economiste à l'AFG

« Point Sur » les bonnes pratiques pour une sobriété numérique
dans les sociétés de gestion

Conclusion



Muriel FAURE

Senior Advisor, Financière Tiepolo -
Présidente de la Commission Innovations
technologiques de l'AFG



Ensemble,
s'investir pour demain

Merci !

